

RÈGLEMENT

LES REGLES DE VIE ET DE COMPORTEMENT A RESPECTER DURANT LE SEJOUR

- 1** – Les participants devront avoir répondu aux conditions d'inscription dans les délais impartis. La participation au séjour sera confirmée par les services de la mairie après le dépôt du dossier complet. Chaque participant recevra une copie de sa fiche d'inscription avec la mention validée.
- 2** – Les jeunes seront, pendant tout le séjour, sous l'autorité de l'équipe encadrante. A ce titre, les jeunes devront respecter les règles et consignes données par ces derniers.
- 3** – Durant le trajet en car, les jeunes devront rester assis et les ceintures de sécurité bouclées, et devront se plier aux règles des chauffeurs. Pour des raisons de sécurité, un jeune ne pourra pas changer de car en cours de trajet.
- 4** – Chaque encadrant aura en charge directe un groupe d'environ 10 jeunes. Les téléphones portables seront tolérés durant le séjour, et pour cela les jeunes devront indiquer leur numéro à leur encadrant référent.
- 5** – Les objets de valeur (tablettes, appareils photo, jeux électroniques, bijoux,) ne sont ni nécessaires ni conseillés. En aucun cas les accompagnateurs ou la Municipalité du Rove ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, perte ou casse.
- 6** – A l'intérieur du parc d'attractions, ainsi qu'à l'hôtel, les jeunes devront avoir un comportement exemplaire et devront respecter les règles en vigueur ainsi que le personnel et les lieux.
- 7** – En cas de dégradation ou dommages entraînant un coût, la famille du jeune fautif sera tenue de régler les frais.
- 8** – La consommation d'alcool ou de produits illicites sont formellement interdits durant tout le séjour, ainsi que l'utilisation de chicha.
- 9** – L'équipe encadrante se réserve le droit, si besoin, de contrôler les sacs et affaires des participants.
- 10** – **Tout comportement délictueux ou dangereux pour le jeune ou pour les autres, ainsi que tout manquement grave au présent règlement, sera sanctionné par l'exclusion du jeune au prochain séjour organisé par la Municipalité du Rove.**

>> Nom et prénom du participant :

Signature obligatoire précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».

>> Nom et prénom du parent ou du responsable légal :

Signature obligatoire précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».